



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

NOTE D'INFORMATION N° 045--3 /MBPE/DGD DU 18 MARS 2022

Objet : Formation sur le module de rectification des déclarations

Dans le cadre de l'extension du module « Acte d'Inspection » (A.I.), à l'ensemble des bureaux des Douanes, des nouvelles fonctionnalités ont été prises en compte dans le Sydam, pour les demandes de rectification des déclarations.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du service et des usagers qu'une session de formation sur ce module se tiendra du **Mercredi 23 Mars 2022 au vendredi 25 Mars 2022 de 09h00 à 12h00.**

Le programme se présente comme suit :

Date	Structure	Equipe	Lieu
23/03/2022	Douanes	Groupe 1 Chefs des bureaux concernés	La Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux.
24/03/2022		Groupe2 Chef de visite des bureaux concernés	
25/03/2022	Usagers	Déclarants	L'Ecole des Douanes

J'invite par conséquent, les agents et les usagers concernés à prendre toutes les dispositions utiles en vue de leur participation effective à ladite session de formation.

Ampliations :

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- CEPEX
- CGECI
- Chbre Cce et Industrie
- PAA
- PASP
- OIC
- WebbFontaine
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Tous les Directions Douanes
- CCESP

Le Directeur Général

